



Compte rendu du CHSCT-D du 2 octobre 2020

Lecture de la déclaration FSU

Crise sanitaire

Du 12 au 30 septembre, 130 cas de COVID ont été recensés, 1035 cas contacts dans 82 établissements. Sur les 130 cas de COVID, 71,5% concernent les élèves, 20% les personnels d'éducation nationale. Les contaminations se sont toutes opérées dans le milieu intra-familial, privé ou pendant les temps de repas. L'information des cas contacts incombe à l'ARS et la CPAM.

La reconnaissance de maladie professionnelle n'est reconnue dans l'éducation nationale que pour les personnels soignants. Les personnels fragiles doivent faire remonter leurs certificats médicaux à Vincent Roux, infirmier de prévention, pour obtenir leurs masques de protection chirurgicaux de type 2 qui transitent par les circonscriptions ou établissements dans le second degré.

Des solutions pour des enseignants ne pouvant porter le masque ont été trouvées par des aménagements de postes (cloisons en plexiglas, visières ou distanciation physique). L'attribution de masques transparents ou de microphones est réservée aux enseignants malentendants.

Aux problèmes de voix induits par le port du masque, l'administration répond que dans le plan de formation, figurera une action sur le thème de l'utilisation de la voix notamment avec un masque et conseille de consulter un ORL et de faire appel à des orthophonistes en cas de problèmes. Un problème de voix peut évidemment faire l'objet d'un RSST afin d'en obtenir l'imputabilité au service. L'ISST préconise pour préserver sa voix avec un masque et néanmoins être audible, de parler plus lentement, plus distinctement, sans élever la voix.

Le réassort des masques se fera après les vacances de Toussaint.

La FSU demande l'attribution de 10 masques par personnel et réitère sa demande que l'Education nationale pourvoie à leur lavage. **Pour tout problème de détérioration des conditions de travail notamment lié à cette crise sanitaire, ne pas hésiter à compléter les RSST et à les envoyer en copie aux organisations syndicales.**

Direction d'école

Formation

L'IA-DASEN informe le CHSCT-D qu'en accord avec la circulaire du 25 août 2020, les directeurs et directrices bénéficieront de 2 jours de formation pris sur les 18 heures d'animations pédagogiques. Une formation de 2 jours est proposée les 8 et 9 octobre pour 16 directeurs en poste depuis longtemps sur la question des risques incendies, RPS, risques sanitaires, risques majeurs/attentats/intrusions.

Au Conseil de formation du 12 octobre, sera proposée une formation de 3 semaines en mars. Les directeurs seront remplacés par des FSE. Les modalités de cette formation seront connues après cette instance.

Référent directeur d'école

Un pair sera recruté probablement par appel à candidature à titre d'expérimentation afin d'accompagner les directeurs dans leurs missions.

Groupe départemental des directeurs d'écoles

L'EN-Adjoint à l'IA travaille à définir les différentes typologies de direction d'école afin de constituer ce groupe. Ce groupe serait réuni une fois par trimestre. Le conseiller de prévention demande à être présent sur ces temps de réunion.

La question de la participation des syndicats a été posée.

PIAL (Pôles inclusifs d'accompagnement localisés)

Dans l'académie, nous avons des PIAL inter-degrés avec à leur tête, un chef d'établissement, un IEN et un personnel référent du Service Départemental de l'Ecole Inclusive. Le médecin de prévention informe le CHSCT que de nombreux AESH lui ont fait part de leurs inquiétudes à la suite de la mise en place de ces PIAL.

Des AESH référents seront recrutés. Ils auront vocation à intervenir auprès des AESH sur un ou plusieurs PIAL. Ils auront un service partagé avec une partie sur la fonction de référent et une autre auprès des élèves à accompagner.

La FSU demande que ces postes correspondent à des temps pleins. Elle dénonce le manque d'informations des AESH par l'administration sur les changements induits par la mise en place des PIAL.

Le manque de masques à destination de ces personnels ainsi que des AED a été également dénoncé, notamment dans le 1er degré. Les AESH doivent faire remonter via les directeurs et les IEN ce problème. Les AESH et AED doivent être pourvus en masques par leur employeur.

La FSU a encore une fois dénoncé les trop faibles quotités de travail des AESH à qui il est proposé parfois de « choisir » entre cumul d'emploi et accompagnement des élèves notifiés sur les temps de cantine. Elle a soulevé l'incohérence de la possibilité de conventions entre l'Education nationale et les collectivités territoriales. Les 24 heures ne sont pas suffisantes pour accompagner les élèves à la fois sur le temps scolaire et les temps de repas.

Ecole inclusive

L'IA-DASEN a installé le Comité départemental de suivi de l'école inclusive.

La FSU réitère la demande de création de postes à même d'accompagner les élèves à comportement difficile. Elle s'inquiète de la fermeture des postes RASED parallèlement à la création des unités mobiles médico-sociales. Elle a dénoncé la détérioration des conditions de travail des personnels dans les RASED qui ont perdu des postes d'enseignants spécialisés et auxquels il a été demandé d'augmenter leur secteur d'intervention alors qu'il est déjà trop lourd.

Dispositif de signalement pour les agents

Il s'agit du dispositif de signalement des agents qui s'estiment avoir été victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, ou d'agissements sexistes.

Son objectif est de recueillir des signalements, d'alerter les autorités compétentes, d'accompagner les victimes et les témoins de ces actes et de les protéger. Des permanences seront organisées par des écoutants formés. Ce projet répond à une demande de mise en place à la suite à la loi transformation de la Fonction publique. Les témoins pourraient également saisir le dispositif, ouvert à l'ensemble des personnels de l'académie.

Les représentants du personnel et les acteurs de prévention peuvent également saisir le dispositif. L'académie de Versailles et l'administration centrale ont expérimenté ce dispositif. Tous les personnels seront informés de sa mise en place après présentation en CHSCT.

L'ISST mentionne qu'il faut toujours que le volet judiciaire de ces affaires soit accompagné de mesures disciplinaires plus rapides à mettre en œuvre par l'administration.

Le conseiller de prévention questionne le nombre important de dispositifs que peuvent utiliser les personnels et demande la création d'un « guichet unique » à même de les orienter vers le bon interlocuteur. L'administration doit clarifier les procédures.

Constellations en maths et français

La FSU a demandé que la participation à ces formations se réalise sur la base du volontariat. Elle a dénoncé l'inadéquation des compétences des Conseillers pédagogiques en rapport avec les demandes ministérielles. Un conseiller pédagogique EPS peut-il s'improviser expert en mathématiques ou en français ? La formation des conseillers se fait dans la précipitation. Ce dispositif dénature les missions des conseillers pédagogiques et surchargent leurs missions. Elle défend l'idée que les échanges entre pairs nécessitent la présence d'un formateur.

L'ISST a par ailleurs alerté le Recteur sur le risque de burn-out des CPC EPS dont les missions augmentent encore en raison de leur implication dans ces constellations.

L'IA-DASEN a répondu qu'il était indispensable **que les enseignants soient volontaires** et adhèrent au principe. Il encourage les enseignants à se retourner vers leur IEN s'ils ont été désignés, s'ils se sentent en difficulté et s'ils ne souhaitent pas prendre part au dispositif. Si vous êtes dans ce cas, n'hésitez pas à contacter le SNUipp-FSU 63.

La FSU a dénoncé le double langage ministériel qui préconise un travail d'équipe et une formation horizontale alors que les carrières avancent de manière encore inégalitaire. La confiance dans notre institution avec ce type de formation doit également passer par un encadrement plus respectueux du travail des enseignants et l'acceptation des erreurs non comme des fautes mais inclus dans un processus d'amélioration.

L'IA-DASEN a indiqué que ces formations ne relevaient nullement d'un dispositif d'évaluation piloté par l'IEN, qui reste complètement extérieur au dispositif.

PPMS

La phase de mise à jour est engagée sauf pour les nouvelles constructions ou s'il y a eu des sinistres. Les directeurs sont règlementairement responsables. Les conseillers de prévention répondront à toute sollicitation.

Les écoles doivent procéder à un exercice d'intrusion par an. Sera-t-il départemental ? C'est le directeur qui l'organise pour l'école.

Les élus de la FSU,
Régine DUMAS et Nathalie TRICOT

Fédération syndicale Unitaire du Puy-de-Dôme

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND
Tél 04.73.31.24.83 ✉ fsu63@fsu.fr



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN